

Cap-Santé, le 16 octobre 2013

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 16 octobre 2013, à 19 h 45 à la salle de la Préfecture, sise au 185, Route 138, à Cap-Santé.**

19 H 45

## **PRIÈRE**

## **PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Denis Langlois, préfet et maire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

### **Sont présents Madame et Messieurs les représentants suivants :**

Gaston Arcand	Municipalité de Deschambault-Grondines
Lynn Audet	Municipalité de Saint-Alban
Nelson Bédard	Ville de Portneuf
Claude Bégin	Ville de Pont-Rouge
Daniel Dion	Ville de Saint-Raymond
Alain Fréchette	Municipalité de Saint-Thuribe
Bernard Gaudreau	Ville de Neuville
Sylvain Germain	Ville de Donnacona
Léo Gignac	Municipalité de Saint-Gilbert
Christian Gravel	Ville de Saint-Marc-des-Carières
Jean Mainguy	Municipalité de Rivière-à-Pierre
Sylvain Naud	Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf
Jean-Yves Nobert	Ville de Cap-Santé
Jean Poirier	Ville de Saint-Basile
Denis Racine	Ville de Lac-Sergent
Pierre Saint-Germain	Municipalité de Saint-Ubalde
Dominic Tessier Perry	Municipalité de Saint-Casimir
Pierre Tourigny	Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne

### **Sont également présents, Madame et Monsieur :**

Josée Frenette	Directrice générale
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

## **ORDRE DU JOUR**

*Adoption de l'ordre du jour*

*Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 2013*

*Première période de questions*

### **1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

*1.1 Liste des débours du 12 septembre au 10 octobre 2013*

*1.2 Assurances collectives – Confirmation de l'obtention des conditions en assurances collectives suite à l'appel d'offres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)*

*1.3 Intégration à l'unité syndicale du poste de technicien en prévention des incendies*

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

### **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

#### **3.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :**

3.1.1 Règlement numéro V-317-Z modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro V-317) de la Ville de Donnacona

3.1.2 Règlement numéro V-388-045 modifiant le règlement de zonage numéro V-388-A2 de la Ville de Donnacona

3.1.3 Règlement numéro 173-13 modifiant le règlement de construction numéro 55-91 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

3.1.4 Règlement numéro 174-13 modifiant le règlement de zonage numéro 56-91 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

3.1.5 Règlement numéro 308-01-2013 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 308-00-2012) de la Ville de Saint-Marc-des-Carières

3.1.6 Règlement numéro 312-04-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières

3.1.7 Règlement numéro 144 modifiant le règlement de lotissement numéro 114 de la Ville de Portneuf

3.1.8 Règlement numéro 147 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 115) de la Ville de Portneuf

3.1.9 Règlement numéro 143 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf

3.1.10 Règlement numéro 481-2013 modifiant le règlement de construction et conditions d'émission des permis de construction numéro 22-96 de la Ville de Pont-Rouge

3.2 Approbation du plan et des règlements d'urbanisme révisés de la Ville de Neuville

3.3 Avis de la MRC de Portneuf concernant un échange de terrains entre le MRN et l'entreprise Solifor Perthuis inc.

~~3.4 Adoption du Règlement numéro 348 décrétant l'emplacement du Parc naturel régional de Portneuf (point reporté à une séance ultérieure)~~

3.5 Demande d'appui de la CBJC pour la mise en œuvre d'un projet collectif de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole « Bassin versant du ruisseau des Prairies »

3.6 Formation de la Table de concertation régionale (TCR) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

## **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **5. DOSSIERS RÉGIONAUX**

5.1 Pacte rural de la MRC de Portneuf :

5.1.1 Projets régionaux 2014

5.1.2 Recommandation – Projet de sentier de contournement (Club de motoneige Saint-Raymond)

5.2 Positionnement de la MRC dans le dossier Ciment Québec inc.

5.3 Appui à l'entente entre Scierie Dion et fils inc. et Gestofor inc.

5.4 Modernisation des outils de désincarcération de la MRC

5.5 Conversion du gazoduc de TransCanada en oléoduc pour le transport du pétrole albertain sur le territoire québécois

**6. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

- 6.1 *Commission de l'aménagement et du développement du territoire*
- 6.2 *Commission du développement social et économique*
- 6.3 *Commission de l'environnement*
- 6.4 *Commission de l'administration*
- 6.5 *Rapport mensuel du CLD*
- 6.6 *Comité de sécurité publique*
- 6.7 *Comité de sécurité incendie*
- 6.8 *Comité Approche territoriale intégrée (ATI)*
- 6.9 *Transport régional*
- 6.10 *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)*

**7. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**PROCHAINES RENCONTRES**

- *Comité de travail – le mercredi 13 novembre 2013 à 17 h 30*
- *Conseil des représentants – le mercredi 27 novembre 2013 (19 h 30 : caucus/19 h 45 : séance publique)*

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CR 162-10-2013**

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 SEPTEMBRE 2013**

**CR 163-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 18 septembre 2013 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Jean-Yves Nobert et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

1. **ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

1.1 **LISTE DES DÉBOURS DU 12 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2013**

CR 164-10-2013

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	88 465,76 \$
Débours :	183 616,27 \$
Subventions / Ententes :	136 138,77 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	40 993,81 \$
Culture :	34 121,13 \$
Immobilisations :	15 727,05 \$
Bureau d'accueil touristique :	289,03 \$
Territoires non organisés :	22 660,68 \$

**GRAND TOTAL :** **522 012,50 \$**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 12 septembre au 10 octobre 2013;

Il est proposé par M. Pierre Tourigny et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 12 septembre au 10 octobre 2013, et ce, telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

1.2 **ASSURANCES COLLECTIVES – CONFIRMATION DE L'OBTENTION DES CONDITIONS EN ASSURANCES COLLECTIVES SUITE À L'APPEL D'OFFRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CR 165-10-2013

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) Québec/Beauce/Portneuf/Mauricie/Laurentides;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du conseil de la MRC, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

**CONSIDÉRANT** que lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement;

**CONSIDÉRANT** que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi, la MRC de Portneuf est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est proposé par Mme Lynn Audet et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

**QUE** la MRC de Portneuf confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés via le contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

**QUE** le contrat octroyé est d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**QUE** la MRC de Portneuf s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires inc., dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

**QUE** la MRC de Portneuf s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé par l'UMQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1.3 INTÉGRATION À L'UNITÉ SYNDICALE DU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES**

**CR 166-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que certaines municipalités, pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risques, ont dû se regrouper via une entente coordonnée par la MRC pour faire l'embauche d'une ressource commune à temps plein;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente intermunicipale a été négociée et que le poste de technicien en prévention des incendies a été créé et affiché en octobre 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'une ressource a été embauchée selon un contrat de travail, signé le 22 octobre 2012 et d'une durée d'un an, donnant ainsi le temps d'évaluer correctement les besoins en prévention des incendies dans les municipalités concernées par l'entente, avant de créer un poste syndiqué;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des besoins à combler confirme l'embauche de façon permanente d'une ressource;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a été informé de la demande du syndicat des employés de la MRC de Portneuf d'autoriser l'insertion du poste de technicien en prévention des incendies à la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a également été informé par la direction générale que les conditions actuelles du poste sont similaires à ce qui est offert dans la convention;

Il est proposé par M. Jean Poirier et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'intégration à l'unité syndicale du poste de technicien en prévention des incendies par la signature d'une lettre d'entente;

**QUE** le conseil autorise le préfet, M. Denis Langlois, à signer la lettre d'entente à venir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

Aucun sujet n'a été traité.

**3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

**3.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CR 167-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro V-317-Z modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro V-317) de la Ville de Donnacona;
- règlement numéro V-388-045 modifiant le règlement de zonage numéro V-388-A2 de la Ville de Donnacona;
- règlement numéro 173-13 modifiant le règlement de construction numéro 55-91 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

- règlement numéro 174-13 modifiant le règlement de zonage numéro 56-91 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- règlement numéro 308-01-2013 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 308-00-2012) de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 312-04-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 144 modifiant le règlement de lotissement numéro 114 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 147 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 115) de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 143 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 481-2013 modifiant le règlement de construction et conditions d'émission des permis de construction numéro 22-96 de la Ville de Pont-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.2 APPROBATION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉVISÉS DE LA VILLE DE NEUVILLE**

**CR 168-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Neuville a adopté, en date du 16 septembre 2013, son plan d'urbanisme révisé et ses règlements d'urbanisme révisés, en concordance avec les dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que lesdits règlements sont adoptés conformément aux dispositions de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'ils remplacent ceux qui s'appliquaient respectivement sur le territoire de la ville;

**CONSIDÉRANT** que les règlements adoptés ont été transmis en date du 8 octobre 2013 et qu'ils concernent les règlements suivants :

- le plan d'urbanisme (règlement 100) remplaçant le règlement 16;
- le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme (règlement 101) remplaçant le règlement 30;
- le règlement de construction (règlement 102) remplaçant le règlement 28;
- le règlement de lotissement (règlement 103) remplaçant le règlement 18;
- le règlement de zonage (règlement 104) remplaçant le règlement 17;

**CONSIDÉRANT** que les règlements de zonage et de lotissement nécessitent l'approbation par les personnes habiles à voter et que le certificat de conformité de la MRC à l'égard de ces règlements pourra être délivré uniquement lorsque lesdits règlements auront été approuvés par les personnes habiles à voter;

**CONSIDÉRANT** que lesdits règlements ont été analysés par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et que les modifications requises dans l'avis technique préliminaire portant sur les projets de règlements ont été intégrées dans les règlements adoptés;

**CONSIDÉRANT** que les règlements ainsi adoptés s'avèrent conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf approuve le plan d'urbanisme révisé et les règlements d'urbanisme révisés adoptés par la Ville de Neuville, en l'occurrence les règlements numéros 100, 101, 102, 103, 104;

**QUE** la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le(s) certificat(s) de conformité requis par la loi, dès qu'elle recevra un avis de la Ville indiquant que les règlements de zonage et de lotissement sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.3 AVIS DE LA MRC DE PORTNEUF CONCERNANT UN ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LE MRN ET L'ENTREPRISE SOLIFOR PERTHUIS INC.**

**CR 169-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Ressources naturelles (MRN), dans une correspondance datée du 3 octobre dernier, demande l'avis de la MRC de Portneuf concernant une demande d'échange de terrains entre celui-ci et l'entreprise Solifor Perthuis inc.;



**CONSIDÉRANT** que cette demande est le résultat d'une démarche de discussion et de négociation entre les parties et que cet échange de terrains permettra principalement de consolider le bloc de terrains publics localisé à l'entrée du Parc naturel régional dans le secteur de la municipalité de Saint-Alban;

**CONSIDÉRANT** que par cet échange le MRN va procéder à l'acquisition du lot 3 du rang V du canton d'Alton, du lot 2 du rang IV du canton d'Alton, du lot 7 du rang A du canton de Montauban ainsi que l'assiette du chemin existant traversant la seigneurie de Perthuis (sur environ 11 km);

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie de cette acquisition, le MRN va céder les lots 8 et 9 du rang IV du canton de Bois, les lots 50, 51 et 52 du rang XI, les lots 50 (partie), 51 (partie) et 52 du rang X, les lots 51 (partie) et 52 (partie) du rang IX, le lot 52 (partie) du rang VIII dans le canton de Colbert, en y soustrayant ou en y précisant les parcelles où des droits fonciers ont été consentis à des tiers;

**CONSIDÉRANT** que cet échange de terrains représente un enjeu majeur dans le contexte du développement du Parc naturel régional de Portneuf et qu'il permettra de solutionner une problématique particulière et de faciliter l'accès à tous les utilisateurs du territoire public;

**CONSIDÉRANT** que le MRN demande également l'avis de la MRC relativement à une parcelle de terrain faisant l'objet d'un bail communautaire et d'une demande d'achat du locataire;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf indique au MRN son accord relativement au projet d'échange de terrains faisant l'objet de cette consultation en insistant sur son caractère structurant en regard de la mise en œuvre du Parc naturel régional de Portneuf;

**QUE** la MRC de Portneuf indique également son accord quant à l'acquisition par le locataire concerné d'une parcelle de terrain faisant l'objet d'un bail communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348 DÉCRÉTANT L'EMPLACEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**3.5 DEMANDE D'APPUI DE LA CBJC POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET COLLECTIF DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE « BASSIN VERSANT DU RUISSEAU DES PRAIRIES »**

CR 170-10-2013

**CONSIDÉRANT** que la CBJC planifie la mise en œuvre d'un projet collectif de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en

milieu agricole pour le bassin versant du ruisseau des Prairies situé dans les villes de Cap-Santé, Pont-Rouge et Saint-Basile;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à améliorer la qualité de l'environnement du bassin versant du ruisseau des Prairies, plus particulièrement la qualité de l'eau;

**CONSIDÉRANT** que ce projet sera réalisé en collaboration avec les intervenants du milieu et nécessitera la mobilisation des agriculteurs concernés;

**CONSIDÉRANT** que la première phase du projet consistera à identifier les problématiques, les enjeux et les sites d'intervention à prioriser pour contrer la détérioration de la qualité de l'eau du ruisseau des Prairies alors que la seconde phase du projet permettra d'assurer la coordination et la mise en œuvre des actions concrètes établies au plan d'action;

**CONSIDÉRANT** que le projet fait l'objet d'une demande de financement au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme d'appui en agroenvironnement Prime-Vert 2013-2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet s'intègre dans les grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, notamment concernant le développement d'une agriculture durable et la protection de l'environnement;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf appuie le projet collectif de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole de la CBJC pour le bassin versant du ruisseau des Prairies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.6 FORMATION DE LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE (TCR) PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)**

**CR 171-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que le ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a sollicité la MRC de Portneuf pour participer à la mise en place d'une Table de concertation régionale pour la sous-région numéro 3 « Estuaire fluvial »;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a prévu la création de 12 tables dans la province pour la réalisation d'un plan de gestion intégrée régional (PGIR) afin de compléter la gestion de l'eau déjà amorcée par les organismes de bassins versants (OBV);

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec entend supporter financièrement à la hauteur de 125 000 \$/an pendant 5 ans chacune des TCR;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale de la MRC, Mme Josée Frenette, a participé à la première rencontre de travail entre les MRC de Portneuf, Bécancour, Lotbinière, Des Cheneaux et la Ville de Trois-Rivières, et recommande :

- qu’une résolution d’intention soit adoptée afin de signifier que la MRC s’engage à tenir une rencontre technique visant la création de la TCR de l’Estuaire fluvial et que la coordination de cette TCR se fasse par une MRC ou par un organisme reconnu par les MRC impliquées (ex. : OBV);

Il est proposé par M. Bernard Gaudreau et résolu :

**QUE** la direction générale soit mandatée pour communiquer aux MRC participantes au projet de TCR pour l’Estuaire fluvial ainsi qu’au MDDEFP l’intention de la MRC de Portneuf de participer à la formation de cette table et d’en confier la gestion à une MRC ou à un organisme reconnu par les MRC impliquées.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

#### 4. SERVICE DE L’ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet n’a été traité.

#### 5. DOSSIERS RÉGIONAUX

##### 5.1 PACTE RURAL DE LA MRC DE PORTNEUF

##### 5.1.1 PROJETS RÉGIONAUX 2014

CR 172-10-2013

**CONSIDÉRANT** que le Comité stratégique du Pacte rural de la MRC de Portneuf, mandataire de la mise en œuvre du Pacte rural sur le territoire, a procédé à l’analyse des projets de portée régionale lors de sa rencontre tenue le 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que la somme disponible pour l’enveloppe 2014 est de 153 755 \$ au volet régional 2014, incluant le montant de base de 146 700 \$ auquel s’ajoutent les intérêts cumulés de 13 600 \$, moins la somme de 6 545 \$ engagée en mai 2013 pour le projet d’étude pour Internet haute vitesse;

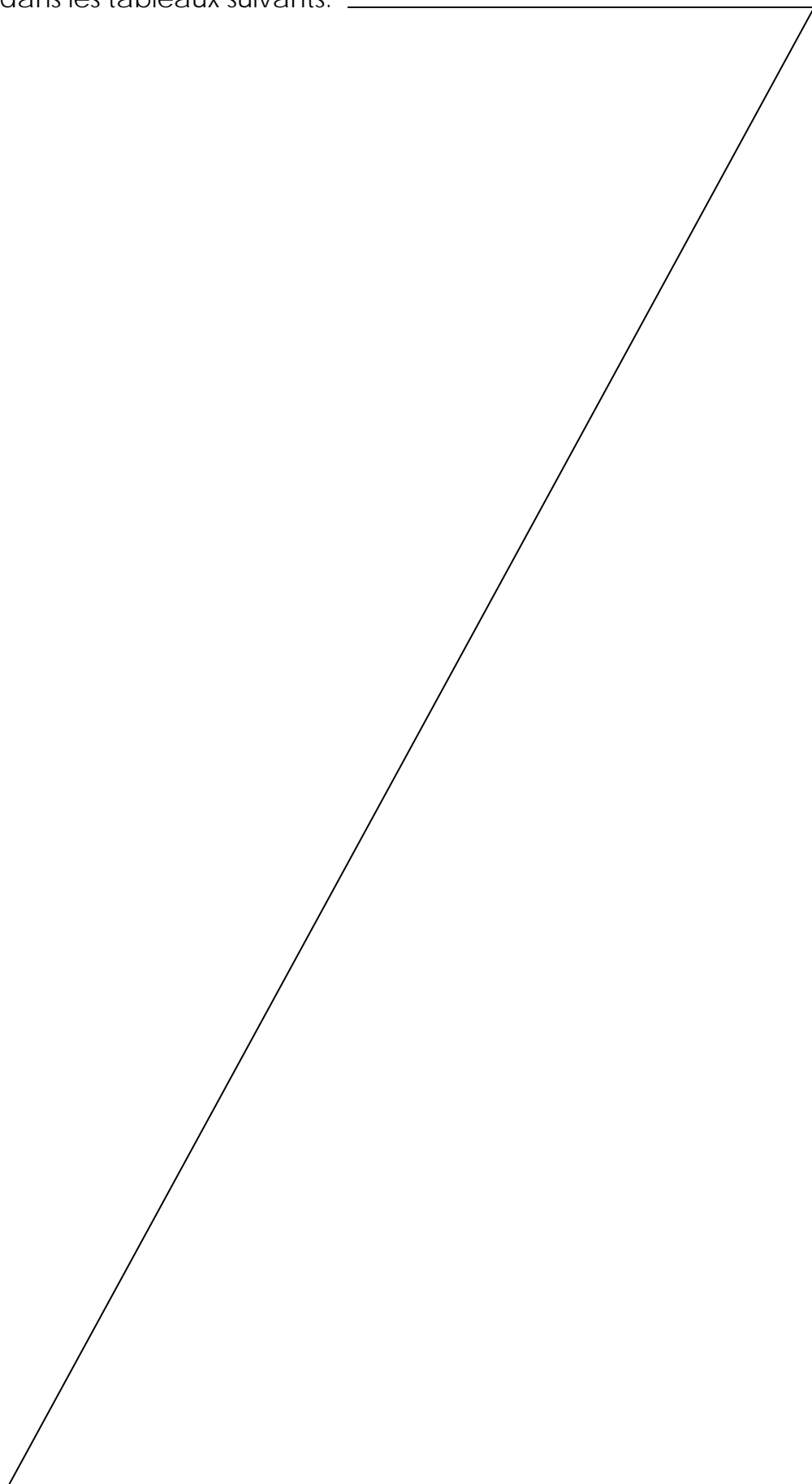
**CONSIDÉRANT** que 14 projets ont été déposés en date du 19 juillet 2013 et que 13 d’entre eux sont admissibles, totalisant des demandes de 223 347 \$, ce qui représente un écart de 69 592 \$ avec le montant disponible;

**CONSIDÉRANT** que le Comité stratégique a procédé à l’analyse de l’ensemble des projets en tenant compte de la contrainte budgétaire, des orientations de la Politique nationale de la ruralité et de la Politique de mise en œuvre du Pacte rural de la MRC de Portneuf et que le comité a priorisé les projets ayant le plus de cohérence avec les éléments nommés précédemment;

**CONSIDÉRANT** que le Comité stratégique du Pacte rural recommande au conseil de la MRC de Portneuf le financement des projets présentés dans le tableau annexé;

Il est proposé par M. Pierre Tourigny et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf appuie le financement des projets régionaux tels que recommandés par le Comité stratégique du Pacte rural de la MRC de Portneuf et présentés dans les tableaux suivants.



Promoteur	Projet	Description sommaire	Coût total du projet	Montant demandé / %	Montant recommandé
Action plans d'eau plein air	Aménagement d'un sentier et passerelles (Parc naturel régional de Portneuf)	Aménagement d'un sentier pédestre en boucle de niveau familial à l'entrée du Parc naturel régional de Portneuf. Ce sentier de 8 km reliera le secteur de la décharge du lac Long au secteur des Chutes-à-Marcotte, passant de part et d'autre de la rivière Noire et traversant des paysages diversifiés. Deux passerelles permettront la traversée de la rivière.	100 510 \$	40 000 \$ (40 %)	40 000 \$
Vallée Bras-du-Nord	Consolidation des infrastructures d'accueil	Le projet consiste à construire un bloc/douche annexé au pavillon d'accueil Shannahan et au nouveau camping rustique qui sera aménagé. Le bâtiment sera construit de façon à répondre aux standards internationaux des parcs et comprendra plusieurs unités avec portes extérieures indépendantes.	240 000 \$	30 000 \$ (13 %)	28 000 \$
Culture et patrimoine Deschambault-Grondines	SUPER BOLS - céramique, cuisine et littérature	Projet culturel alliant céramique, cuisine et littérature sous forme d'expositions et d'activités de médiation culturelle ciblant différents publics. Les expositions et activités, qui réuniront plusieurs créateurs reconnus, portneuvois ou d'ailleurs au Québec, se dérouleront dans différents lieux patrimoniaux de Deschambault-Grondines.	61 835 \$	9 700 \$ (16 %)	9 000 \$
Marché public de Deschambault	Renforcer l'image de marque du marché	Mise à niveau des équipements du Marché public par la réparation et l'achat de nouvelles tentes (chapiteaux) afin de maintenir l'image distinctive du Marché et de répondre au nombre grandissant de producteurs participants.	6 000 \$	3 000 \$ (50 %)	3 000 \$
Ville de Cap-Santé	Étude pour un projet d'interprétation navigation vapeur	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un projet d'interprétation de la navigation à vapeur sur le Saint-Laurent. Ce projet est porté par le Comité des Haltes du Saint-Laurent réunissant les cinq municipalités du littoral portneuvois.	8 000 \$	4 000 \$ (50 %)	4 000 \$
Triport Portneuf	Consolidation des opérations	Mise en œuvre d'un plan de réorganisation afin d'augmenter la productivité de l'entreprise et la sécurité des usagers du plateau de travail. Le projet inclut un plan d'ingénierie, la fabrication de différents équipements et outils et le réaménagement optimal des lieux.	35 030 \$	15 810 \$ (45 %)	15 000 \$
CAPSA	Les milieux humides et riverains de ma	Développement et mise en œuvre d'un programme d'interprétation et d'une offre d'activités éducatives et récréatives pour la population et les clientèles scolaires et	24 675 \$	11 600 \$	11 000 \$

Promoteur	Projet	Description sommaire	Coût total du projet	Montant demandé / %	Montant recommandé
	communauté	touristiques. Les activités proposées se dérouleront à la Tourbière Chute-Panet et au Parc riverain de la rivière Sainte-Anne.		(47 %)	
Accès-travail Portneuf	S'unir pour l'emploi	Embauche d'une ressource pour travailler à concerter les différents organismes et à arrimer les différents outils et démarches existants afin de réaliser une stratégie concertée régionale pour l'attraction, la sélection, l'accueil, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre. Élaboration d'un plan d'action et mise en place d'un continuum de services définissant les rôles de chacun des partenaires.	24 060 \$	12 000 \$ (50 %)	7 000 \$
Ville de Donnacona	Étude pour réalisation d'une passerelle (rivière Jacques-Cartier)	Réalisation d'une étude visant à analyser la faisabilité d'implantation d'une passerelle qui surplomberait la rivière Jacques-Cartier. Ce projet s'inscrit dans un projet d'ensemble de mise en œuvre d'un parc riverain porté conjointement par les Villes de Donnacona et de Cap-Santé.	26 473 \$	13 237 \$ (50 %)	11 755 \$
DeckHockey Portneuf	Bloc sanitaire	Construction d'un bloc sanitaire incluant douches, toilettes et lavabos. Le bâtiment, adjacent à la surface de DeckHockey régionale à Portneuf, viendra répondre aux besoins confirmés des nombreux utilisateurs.	42 000 \$	21 000 \$ (50 %)	10 000 \$
Comité jeunesse de Portneuf	Portneuf en spectacle	Tenue de la 7 <sup>e</sup> édition de l'événement Portneuf en spectacle mettant en vedette de jeunes talents portneuvois. Rassemblement jeunesse annuel offrant différentes activités complémentaires.	91 000 \$	45 500 \$ (50 %)	15 000 \$
JeunEssor Portneuf	Unité mobile d'intervention sociale	Acquisition et aménagement d'un véhicule usagé (camion ou minibus) afin de faciliter les interventions des organismes œuvrant au plan de l'éducation, de la jeunesse et du développement de l'enfance sur le territoire portneuvois.	12 000 \$	5 000 \$ (42 %)	0 \$
Société d'agriculture de Portneuf	Pavillon des découvertes	Réalisation du Pavillon des découvertes dans le cadre de l'Expo agricole de Portneuf 2014. Ce pavillon présentera différents volets (éducatif, agroalimentaire, culture/patrimoine et technologique).	25 000 \$	12 500 \$ (50 %)	0 \$

### 5.1.2 RECOMMANDATION – PROJET DE SENTIER DE CONTOURNEMENT (CLUB DE MOTONEIGE SAINT-RAYMOND)

CR 173-10-2013

**CONSIDÉRANT** que le Comité stratégique du Pacte rural de la MRC de Portneuf, mandataire de la mise en œuvre du Pacte rural sur le territoire, a pris connaissance du projet suivant lors de sa rencontre tenue le 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que le Club de motoneige Saint-Raymond travaille sur un projet visant à mettre en place un sentier de contournement suite à la perte de droits de passage pour le sentier TransQuébec # 73 situé à la jonction des villes de Pont-Rouge, Lac-Sergent, Saint-Basile et Saint-Raymond. Le coût estimé du projet est de 100 000 \$ et plusieurs partenaires ont déjà confirmé leur participation. Les droits de passage nécessaires ont été signés pour une période de 10 ans et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a donné son aval au projet;

**CONSIDÉRANT** que ce projet fait suite aux recommandations de la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC afin de trouver une voie de contournement permettant d'éviter le passage des motoneiges sur la Vélopieste dans le secteur de la ville de Lac-Sergent;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'avère une solution à une problématique régionale, vu l'importance stratégique de ce tronçon sur l'axe TransQuébec # 73. Il devra impérativement être réalisé avant l'hiver 2013-2014, sinon la saison de motoneige sera menacée par cette coupure de sentier;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 12 349 \$ a été engagée dans le cadre du volet local du Pacte rural 2013 (Rivière-à-Pierre) pour un projet de réfection et de modification de sentiers et que le promoteur du projet, le Club de motoneige Saint-Raymond, a fait savoir que celui-ci a pu se réaliser sans avoir recours à cette somme;

**CONSIDÉRANT** que, selon la Politique de mise en œuvre du Pacte rural, toute somme non engagée dans le volet local au-delà du 31 août 2013 devra être ajoutée à l'enveloppe régionale;

**CONSIDÉRANT** que le Club de motoneige Saint-Raymond demande si cette somme peut être transférée pour le projet de sentier de contournement décrit précédemment;

**CONSIDÉRANT** que ce projet entre dans le même créneau que le projet initialement déposé au volet local de Rivière-à-Pierre, soit la réfection et la modification de sentiers de motoneige;

**CONSIDÉRANT** que le comité stratégique du Pacte rural recommande à la MRC de Portneuf de transférer la somme résiduelle de 12 349 \$ pour le projet de sentier de contournement;

Il est proposé par M. Bernard Gaudreau et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise le transfert de la somme de 12 349 \$ pour le projet de sentier de contournement, tel que présenté;

**QUE** ce cas soit exceptionnel dans la procédure de traitement des dossiers au Pacte rural et que cette recommandation se justifie par les raisons mentionnées précédemment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2 POSITIONNEMENT DE LA MRC DANS LE DOSSIER CIMENT QUÉBEC INC.**

**CR 174-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que le marché du ciment est actuellement saturé au Québec (capacité de production de 3,5 millions de tonnes de ciment annuellement contre une consommation annuelle de 2 millions de tonnes) et que la compétition est très forte dans ce créneau industriel;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle compagnie privée envisage de s'implanter à Port-Daniel en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a annoncé des avantages financiers de l'ordre de 300 M\$ pour le démarrage de cette entreprise;

**CONSIDÉRANT** que les autres cimenteries québécoises souffriront de l'arrivée d'une offre supplémentaire dans un marché déjà saturé, mettant en péril plusieurs emplois;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a été mis au fait de ces enjeux majeurs lors d'une rencontre de travail le 18 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT** que le conseil est unanimement d'accord pour signifier son inquiétude en regard de ces avantages économiques;

Il est proposé par M. Alain Fréchette et résolu :

**QUE** la MRC questionne les initiatives économiques du MDEIE en regard du développement industriel, ces dernières favorisant un déplacement et non un réel développement économique;

**QUE** copie de cette résolution soit expédiée au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), au député provincial de la MRC de Portneuf, M. Jacques Marcotte, ainsi qu'aux MRC concernées par ce dossier pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



### 5.3 APPUI À L'ENTENTE ENTRE SCIERIE DION ET FILS INC. ET GESTOFOR INC.

CR 175-10-2013

**CONSIDÉRANT** que Gestofor inc. détient une garantie d'approvisionnement sur terres publiques de 8 650 m<sup>3</sup> de feuillus durs et de 300 m<sup>3</sup> de résineux;

**CONSIDÉRANT** que Gestofor inc. désire conclure une entente de transfert de cette garantie d'approvisionnement à Scierie Dion et fils inc. en contrepartie de l'approvisionnement de billes de bois qui seront destinées à la transformation de produits spécialisés;

**CONSIDÉRANT** que cette entente, dans un contexte de baisse de possibilité forestière, permettra de consolider les emplois chez Scierie Dion et fils inc. de même que chez Gestofor inc.;

**CONSIDÉRANT** que les dirigeants des deux entreprises ont demandé, dans leur lettre conjointe datée du 23 septembre 2013, un appui à leur projet de la part de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Claude Bégin et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf appuie le projet de transfert de la garantie d'approvisionnement de Gestofor inc. en faveur de Scierie Dion et fils inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.4 MODERNISATION DES OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION DE LA MRC

CR 176-10-2013

**CONSIDÉRANT** que la MRC est propriétaire de 3 ensembles de pinces de désincarcération sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que ces outils sont utilisés depuis plus de 15 ans, et n'ont subi que quelques réparations;

**CONSIDÉRANT** que certaines pièces de l'ensemble de désincarcération situé à Saint-Raymond ont atteint un niveau d'usure tel, que l'ensemble est maintenant inutilisable;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de 2 fournisseurs spécialisés dans le domaine :

- *Aréo-feu*, changement complet des outils, car incompatibles avec les pinces actuelles = 41 212,79 \$, taxes incluses
- *HQ distribution inc.*, modernisation de l'ensemble actuel = 20 003,29 \$, taxes incluses

**CONSIDÉRANT** que le comité de sécurité incendie a analysé le dossier et recommande :

- que le « *kit* » de la Ville de Saint-Raymond soit modernisé aussitôt que possible afin de pouvoir assurer une protection de premier niveau aux citoyens. Cette modernisation inclut :

- 1 écarteur
  - 1 vérin
  - nouveau boyau « Technologie Core » (2 boyaux dans 1)
  - tous les ajustements nécessaires
- de procéder à la modernisation des autres ensembles de désincarcération, soit ceux de Donnacona et de Saint-Casimir, au cours des années 2014 et 2015. Les outils à remplacer seront les mêmes que ceux mentionnés ci-dessus;

Il est proposé par M. Sylvain Germain et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise la direction générale à effectuer une dépense d'urgence pour réparer l'ensemble de désincarcération de la Ville de Saint-Raymond;

**QUE** l'option du changement de certaines pièces soit retenue avec la compagnie HQ distribution inc., au montant de 20 003,29 \$, taxes incluses;

**QUE** cette dépense soit réalisée à même le poste « Surplus non affectés », numéro 55 99100 000.

**QUE** la MRC tienne compte des recommandations du comité de sécurité incendie dans l'élaboration des budgets de 2014 et 2015 afin de moderniser les ensembles de désincarcération de Saint-Casimir et de Donnacona.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5.5 CONVERSION DU GAZODUC DE TRANSCANADA EN OLÉODUC POUR LE TRANSPORT DU PÉTROLE ALBERTAIN SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

CR 177-10-2013

**CONSIDÉRANT** que le 15 avril dernier, TransCanada a lancé un appel de soumissions en vue d'obtenir des engagements fermes de la part de parties intéressées par la construction de l'Oléoduc Énergie Est qui transporterait du pétrole brut depuis des points de réception situés à l'Ouest vers des points de livraison dans les régions de Montréal, de Québec et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick;

**CONSIDÉRANT** que le projet proposé comprend la conversion du réseau principal canadien de TransCanada servant actuellement au transport du gaz naturel pour le transport du pétrole brut d'une partie d'environ 3 000 kilomètres;

**CONSIDÉRANT** que l'initiative de TransCanada prévoit transformer un gazoduc, actuellement sous-utilisé, en un pipeline qui transporterait jusqu'à un million de barils de pétrole par jour vers les raffineries de l'Est du pays;

**CONSIDÉRANT** que TransCanada estime que le projet Oléoduc Énergie Est pourrait éliminer la dépendance du Canada au pétrole brut importé de l'étranger dont le prix est plus élevé;

**CONSIDÉRANT** que ce pipeline n'a pas été conçu pour transporter du pétrole lourd provenant des sables bitumineux et

que, selon les environmentalistes, en allant de l'avant avec ce projet, TransCanada met en péril les communautés et l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que le projet proposé comprend également la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur pouvant atteindre environ 1 400 kilomètres;

**CONSIDÉRANT** que TransCanada s'est engagé à réaliser un processus de consultation ouvert visant à informer les communautés touchées, à les faire participer activement et à leur permettre de comprendre les répercussions que le projet pourrait avoir sur elles, ainsi que ses avantages potentiels;

**CONSIDÉRANT** que le projet de TransCanada s'ajoute à celui d'Enbridge d'inverser le flux de son oléoduc entre Sarnia et Montréal permettant ainsi d'acheminer 300 000 barils de pétrole par jour de l'Ouest vers le Québec, lequel projet fait l'objet d'un examen de l'Office national de l'énergie;

**CONSIDÉRANT** que les audiences publiques de l'Office national de l'énergie ne peuvent garantir un cadre suffisamment large et libre pour rendre accessible le débat à l'ensemble des Québécois, de manière inclusive, non restrictive, et qu'elles ne prendront pas en considération le contexte environnemental et socioéconomique des activités liées en amont et en aval du projet;

**CONSIDÉRANT** que TransCanada envisage d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick et, pour ce faire, obtenir l'approbation du Québec et des trois autres provinces canadiennes que traverse le pipeline;

**CONSIDÉRANT** qu'aux États-Unis, un pipeline d'Enbridge datant de la même époque a été rompu et a déversé des millions de litres de bitume dilué albertain, polluant une rivière;

**CONSIDÉRANT** que les risques et les impacts d'une défaillance de cet oléoduc vieillissant causés par des changements de débit et de pression sont mal connus par l'expérience et la science;

**CONSIDÉRANT** que la prudence est une valeur à prioriser dans des projets semblables;

Il est proposé par M. Denis Racine et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC demande au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6 RAFRAÎCHISSEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION « MRC DE PORTNEUF » SUR L'AUTOROUTE 40**

**CR 178-10-2013**

**CONSIDÉRANT** que les panneaux affichant les limites de la MRC de Portneuf situés sur l'autoroute 40 sont très défraîchis;

**CONSIDÉRANT** que, lors de la confection du budget, une somme a été prévue pour faire repeindre lesdits panneaux;

**CONSIDÉRANT** que la direction a tenté de joindre 3 compagnies différentes situées sur le territoire de Portneuf et que seulement deux d'entre elles ont été en mesure de fournir un prix, soit :

Les Peintures Serge Cantin Pont-Rouge	1 650 \$ taxes en sus
--	--------------------------

Constructions Y.C.M. Pont-Rouge	3 320 \$ taxes en sus
------------------------------------	--------------------------

André Larocque, entrepreneur-peintre inc. Saint-Raymond	aucun prix reçu
--	-----------------

**CONSIDÉRANT** l'importance de procéder dans les meilleurs délais en ce début de période de gel;

Il est proposé par Mme Lynn Audet et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf octroie le contrat de peinture des panneaux de signalisation à la compagnie Les Peintures Serge Cantin, qui a présenté le meilleur prix, pour et en considération d'une somme de 1 650 \$, taxes en sus;

**QUE** la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire numéro 02 17500 522 « Entretien réparation bâtisse-terrain ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

**6.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**6.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Une rencontre a eu lieu le 4 octobre dernier, et cette dernière avait 2 objectifs :

- Étudier 2 plaintes qui concernaient le transport adapté;
- Débuter le mandat d'analyse de l'étude sur le logement.

La prochaine rencontre de travail en regard du logement aura lieu le 7 novembre prochain et un échéancier de travail sera déposé, ce dernier devant couvrir environ 6 séances de travail en 2014.

### **6.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **6.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **6.5 RAPPORT MENSUEL DU CLD**

M. Gaston Arcand mentionne les faits saillants des activités du CLD, notamment :

- Trois projets portneuvois ont été priorisés dans le cadre de l'édition du programme de développement régional forestier :
  - Actions plan d'eau plein air – Développement d'infrastructures au parc naturel régional (40 000 \$)
  - Municipalité de Rivière-à-Pierre – Aménagement des chutes de la Marmite (17 000 \$)
  - Vallée Bras-du-Nord – Développement de sentiers de vélo (40 000 \$)
- L'indicateur présente un cumulatif annuel des retombées des actions du CLD sur le territoire :
  - Investissements provenant du CLD : 187 468 \$
  - Investissements générés dans le milieu : 4 904 116 \$
  - Emplois créés : 32
  - Emplois maintenus : 41

### **6.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **6.7 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **6.8 COMITÉ APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)**

Une rencontre est prévue pour le 23 octobre 2013.

### **6.9 TRANSPORT RÉGIONAL**

La prochaine rencontre aura lieu en novembre. M. Sylvain Germain informe le conseil que la Corporation de transport régional de Portneuf a finalement eu la confirmation de l'aide financière pour 2013, le 24 septembre dernier.

### **6.10 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

M. Dominic Tessier Perry mentionne que le budget de la Régie sera adopté dans les prochaines semaines.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

### **7.1 REMERCIEMENTS**

M. Sylvain Germain souligne le départ et remercie Mmes Ghislaine Noreau et Lynn Audet pour leur apport au conseil de la MRC.

### **7.2 PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA**

M. Gaston Arcand souligne que l'organisation TransCanada a très bien collaboré pour permettre une consultation supplémentaire le 9 octobre dernier à Deschambault-Grondines.

### **7.3 DEUXIÈME DÉJEUNER DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

M. Daniel Dion invite l'assemblée à participer à la deuxième édition du déjeuner-bénéfice de la Sûreté du Québec. Ce dernier aura lieu le 26 octobre prochain de 7 h 30 à 13 h, à l'Hôtel Le Roquemont de Saint-Raymond.

### **7.4 DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL ACTUEL**

M. Denis Langlois conclut la rencontre en remerciant tous les maires et mairesses pour leur grande collaboration au cours de ces quatre dernières années et souhaite la bienvenue à deux nouveaux élus qui ont déjà pris la relève : MM. Alain Fréchette, maire de Saint-Thuribe, et Léo Gignac, maire de Saint-Gilbert.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

## **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – **le mercredi 13 novembre 2013** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – **le mercredi 27 novembre 2013**  
(19 h 30 : caucus / 19 h 45 : séance publique).

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 179-10-2013**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 25 sur la proposition de M. Jean-Yves Nobert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière

---

Denis Langlois

---

Josée Frenette